

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Pour faire de vous l'acteur de
votre propre sécurité



Edition 2008

SAINt-CERGUES

INFORMATIONS



LE MOT DU MAIRE

1974, 1978, 1984, 1985 autant de souvenirs, des coups de folies, de nos enfants terribles. Ces modestes «ruisseaux» capables de décupler leurs forces en quelques instants sous le coup de violents orages.

La «mémoire» de notre commune porte en elle bien d'autres souvenirs d'inondations ou catastrophes qui ont trouvé naissance au cœur du massif des Voirons.

Au fil des ans, les municipalités successives ont entrepris des investissements importants pour nous protéger de ces risques imprévisibles.

Ces risques majeurs sont des événements dont la violence et les conséquences sont aussi fortes que la probabilité qu'ils se produisent est faible.

Votre municipalité, consciente de ses responsabilités a décidé d'élaborer son

Plan Communal de Sauvegarde.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous apportera les informations utiles pour vous permettre de vous protéger en attendant les secours, mais aussi de simplifier le travail de ceux-ci.

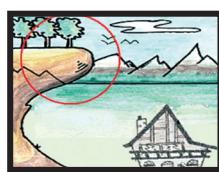
«Vous devenez l'acteur de votre propre sécurité»

Je vous engage à découvrir et conserver ce document à portée de main.

Votre Maire, vos élus et toute l'équipe administrative et technique municipale sont impliqués dans la garantie du meilleur fonctionnement de notre Plan Communal de secours.

Le Maire
Bernard Péchaubès

LE RISQUE, C'EST QUOI ?



ALÉA



X
VULNÉRABILITÉ
(Enjeux)



=
RISQUE

• LE RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique potentiellement dangereux (aléa), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants (enjeux) et dépasser les capacités de réaction de la commune. Le risque majeur se caractérise en particulier par deux critères: une **faible fréquence** et une **gravité importante**.

• L'ACCIDENT MAJEUR / LA CATASTROPHE

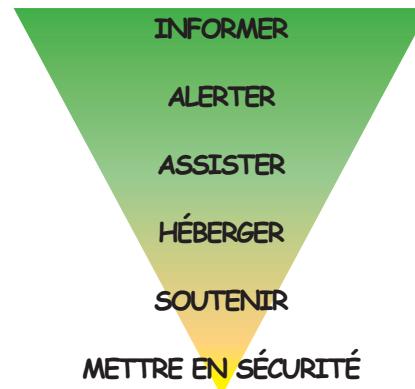
La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique et de moyens particuliers.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, C'EST QUOI ?

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Saint-Cergues a élaboré son **Plan communal de sauvegarde** (PCS). Il a pour objet d'assurer la protection et l'aide à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'**organisation prévue pour répondre aux différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile**.

Le PCS est déclenché par le maire et appliqué, sous son autorité, par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (pompiers, gendarmerie...).



LE DICRIM, C'EST QUOI ?

L'information sur les risques majeurs

« **Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs** »
(Article L. 125-2 du code de l'environnement)

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM complète le Plan communal de sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- **Présenter et localiser l'ensemble des risques** naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- **Rappeler les évènements passés** sur la commune,
- **Décrire les mesures prises** par la commune pour réduire les effets d'un risque majeur sur les personnes et les biens,
- **Informier sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'évènement.**

LES INFORMATIONS UTILES

• LES NUMÉROS D'URGENCES

- ↳ Demande de secours : **112**
- ↳ Sapeurs-pompiers : **18**
- ↳ Samu : **15**
- ↳ Gendarmerie : **17**
- ↳ Mairie : **04.50.43.50.24**
- ↳ Gendarmerie d'Annemasse : **04.50.92.11.66**
- ↳ Astreinte technique mairie : **04.50.43.50.24** (numéro de la Mairie) Pendant les heures de fermeture un message vous donnera un numéro d'appel d'urgence

• LA RADIO

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'**un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe**.

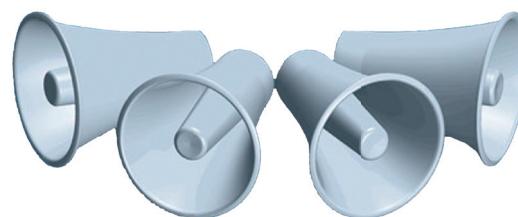
En cas d'alerte, écoutez :

- ↳ Radio France Pays de Savoie **103.9**
- ↳ France Inter **94.4**

• L'ALERTE

Les autres moyens d'alerte

- ↳ 2 porte-voix
- ↳ Alerte porte à porte
- ↳ Appel téléphonique
- ↳ Répondeur téléphonique de la mairie



CRUES TORRENTIELLES

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation (submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau).



En montagne, les effets cumulés de violents orages, de la fonte des neiges, de la pente et de la nature des terrains peuvent provoquer des crues violentes. Saint-Cergues, qui n'échappe pas à ce phénomène, est principalement touché par des crues torrentielles qui sont brutales, rapides et qui ont un fort charriage.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- × **28 mai 1904** : Crue torrentielle de la Chandouze qui causa des dégâts à la gare de Saint-Cergues. Le Panfonex sortit de son lit et envahit les routes, les champs et les habitations.
- × **28 juin 1974** : Le Panfonex engrava le hameau de la Charrière.
- × **1981** : La Chandouze connut de violentes crues.
- × **1985** : Crues de l'ensemble des torrents de la commune suite à un orage violent.
- × **Juillet 2007** : Le ruisseau de Chez Fournier sort de son lit et cause de nombreux dégâts jusqu'au rond-point de la poste.

LA GESTION DU RISQUE

◆ Mesures de prévision

- Carte de vigilance météorologique (Météo France)
- Surveillance visuelle de la montée des eaux

◆ Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : réglementation par le Plan de prévention des risques, annexé au Plan local d'urbanisme
- Plan communal de sauvegarde (PCS) : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise
- Action du SIFOR (Syndicat du Foron) en charge du Contrat de rivière
- Curage des bacs et entretien des berges et du lit des cours d'eau

◆ Mesures de protection

- Programme de travaux sur les torrents
- Bacs de décantation et plages de dépôt
- Endiguements et seuils

◆ Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrent des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

◆ Les laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente. Les laves affouillent les berges et peuvent mettre en mouvement des glissements de terrain actifs. Ce phénomène peut transporter des blocs de plusieurs m³.



Débordement du Panfonex au début du XXe siècle.



Débordements torrentiels de 2007



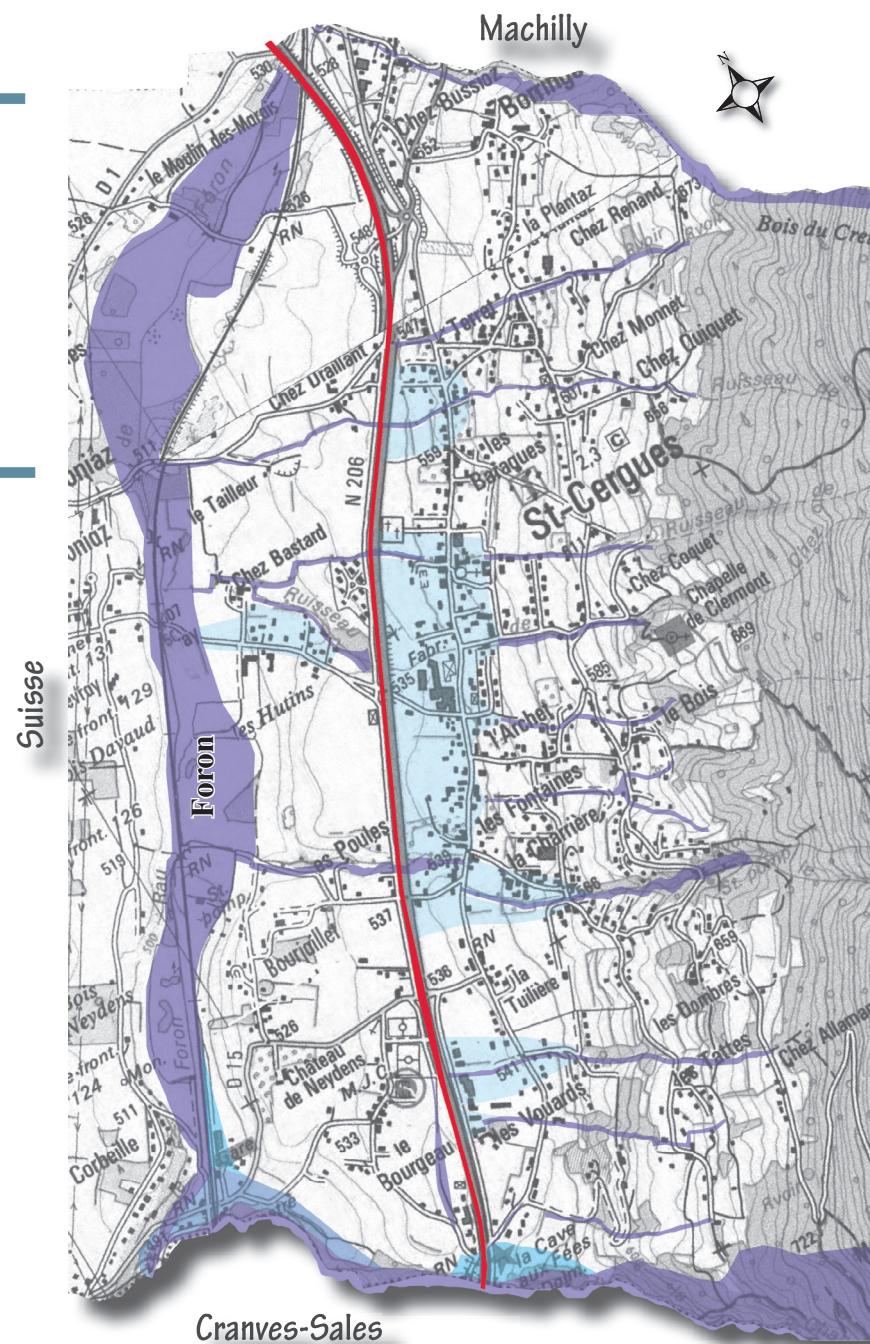
Amélioration d'entonnement de busage et création d'un bac de décantation pour le ruisseau de Chez Fournier



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

LEGENDE

- Débordement potentiel en cas d'obstruction des busées
- Risque de débordement faible
- Risque de débordement modéré
- Risque de débordement fort



Les principaux soucis torrentiels que connaît la commune de Saint-Cergues sont liés à des problèmes de busage. En effet ces derniers s'avèrent parfois sous dimensionnés et lors de gros épisodes pluvieux ils s'encombrent et causent ainsi des débordements torrentiels.

Dès l'alerte

- Prévoir les gestes essentiels
- × Fermer les portes et fenêtres
 - × Couper le gaz et l'électricité
 - × Mettre hors d'eau : les meubles, objets précieux, produits dangereux ou polluants
 - × Amarrer les cuves
 - × Faire une réserve d'eau et de nourriture
 - × Prévoir les équipements minimums



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



Montez dans un point haut

Pendant

- × Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...
- × Écouter la radio
- × Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- × Ne pas téléphoner
- × N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- × Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio :

- × France Pays de savoie : 103.9
- × France Inter : 94.4

Après

- × Aider les personnes sinistrées
- × Respecter les consignes
- × Évacuer l'eau (sous-sol, rez-de-chaussée)
- × Aérer, chauffer et désinfecter les pièces
- × Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- × S'assurer que l'eau du robinet est potable



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain : on les distingue selon leur vitesse de déplacement.

Les mouvements lents

- Glissements de terrains sur faibles pentes,
- Phénomènes de gonflement des matériaux argileux,
- Zones hydromorphes, dites humides.

Les mouvements rapides

- Chutes de pierres et de blocs, glissements de talus,
- Éboulements ou écroulements rocheux,
- Coulées boueuses et laves torrentielles.



Glissement de la Chandouze en 2007



LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- 1981 : Réactivation du glissement de la Chandouze.
- 1988 : Important glissement de terrain de 8 ha en amont du ruisseau de Boëge.
- Janvier 1995 : Réactivation du glissement de Boëge entre 1 000 et 1 100 mètres d'altitude.



Glissement de Boëge :

éléments témoignant de mouvements de terrain

LA GESTION DU RISQUE

Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : le Plan de Prévention des Risques (PPR), le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Plan Communal de sauvegarde (PCS) : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise
- Suivi GPS par le RTM et le SIFOR des glissements de la Chandouze et du Boëge



Visite de suivi du glissement de la Chandouze

LE RISQUE SUR LA COMMUNE



LEGENDE

Risque de glissement de terrain faible

Risque de glissement de terrain fort

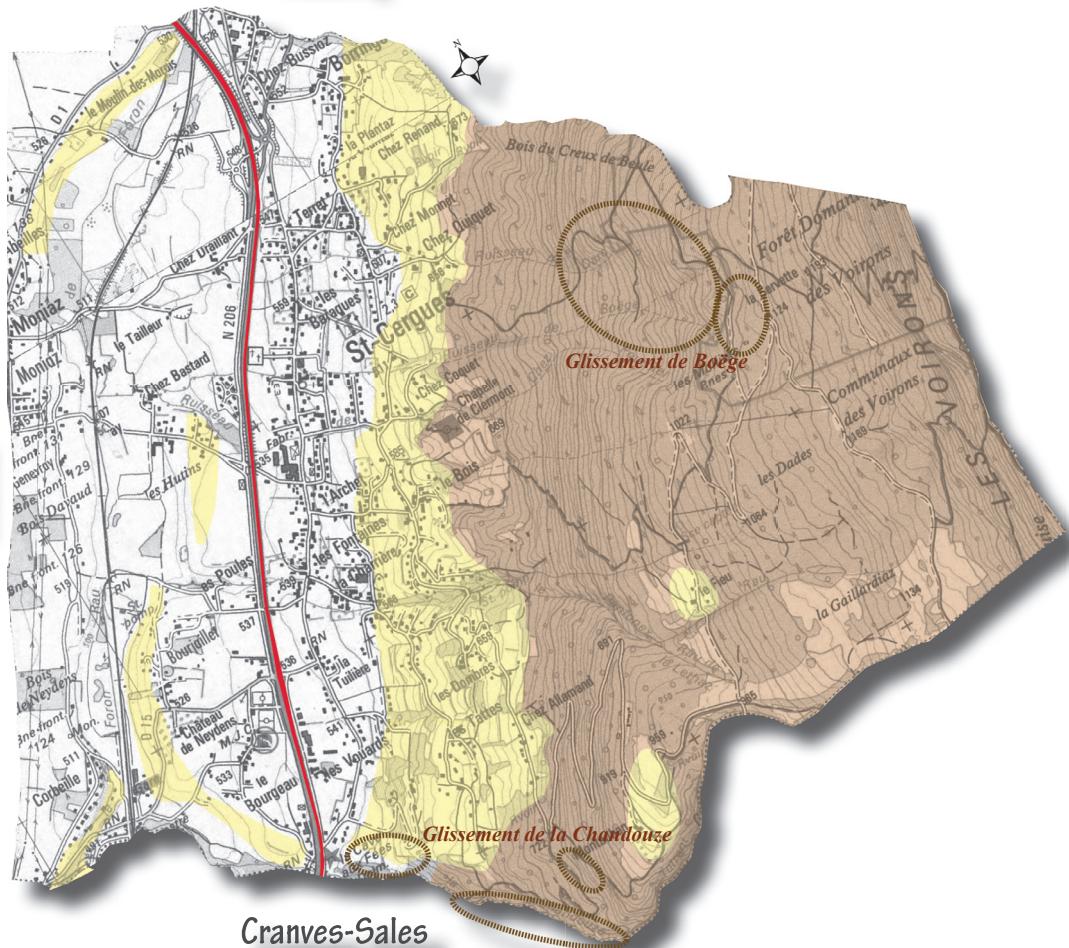
Glissement actif

Suisse

Machilly

Glissement de Boëge

Glissement de la Chandouze



Saint-Cergues est touché par des glissements de terrain actifs relativement importants. Ils se développent au sein des moraines et alimentent les torrents des versants en matériaux argileux. Les deux principaux glissements sont :

- × Le glissement de la Chandouze situé à la limite sud de la commune
- × Le glissement de Boëge situé à la limite nord

Dès l'alerte

Prévoir les gestes essentiels

- × S'informer des risques et de leur localisation potentielle
- × Prévoir les équipements minimums



Fuyez latéralement la zone dangereuse



Évacuez le bâtiment

Pendant

- × Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- × Fuir latéralement la zone dangereuse
- × Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- × Ne pas revenir sur ses pas
- × Écouter la radio
- × Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- × Ne pas téléphoner



Écoutez la radio :
× France Pays de savoie : 103.9
× France Inter : 94.4



Ne pas revenir sur ses pas

Après

- × Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- × Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- × Respecter les consignes de retour à la normale



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

« **U**ne matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer » (Ministère de l'Écologie et du Développement durable).

Le Transport de Matière Dangereuse (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure, ...), tous sujets aux risques suivants :

☒ **Le risque incendie** suite à un échauffement, une fuite. L'incendie peut entraîner des brûlures et des asphyxies ;

☒ **Le risque d'explosion** du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits. Elle peut entraîner une onde de choc et l'émission de projectiles ;

☒ **Le risque toxique** par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol. Elle peut entraîner des intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané ;

☒ **Le risque de pollution** de l'air, du sol et de l'eau. Un déversement accidentel de matière(s) dangereuse(s) est susceptible de polluer les rivières, les cours d'eau, voire d'atteindre la nappe phréatique et les zones de captage d'eau.

L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion, ...) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols, ...).

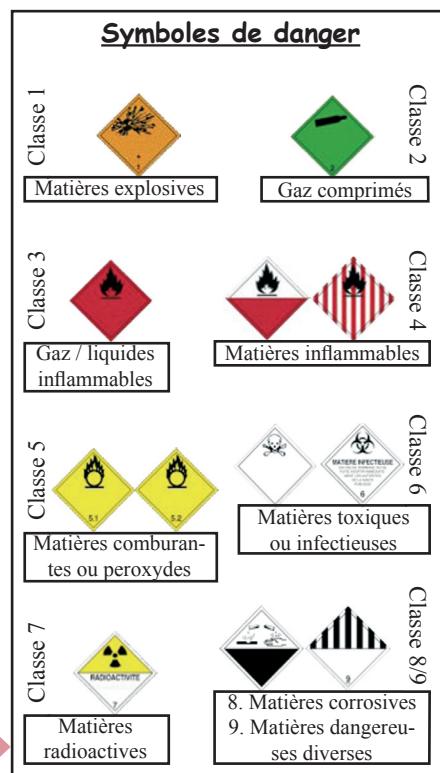
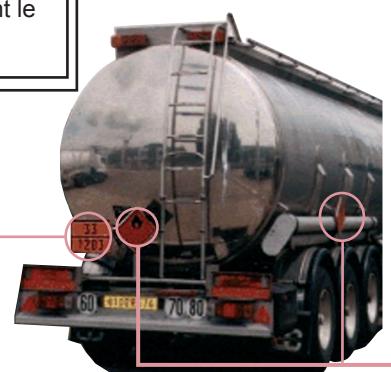
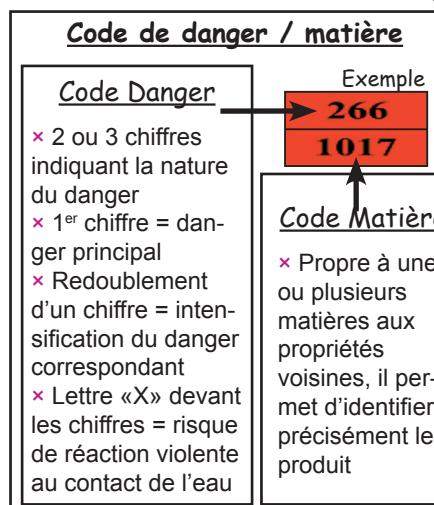
LA GESTION DU RISQUE

- Signalisation des matières transportées par voie routière
- Réglementation nationale pour la circulation, le stationnement, la conception des citernes, les emballages et la formation des conducteurs
- Plan communal de sauvegarde : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise
- Interdiction de traverser le centre de Saint-Cergues



Accident d'un camion de transport d'ordure en mars 2006

LA SIGNALISATION



LE RISQUE SUR LA COMMUNE



LEGENDE

Tracé de la ligne de gazoduc

▲▲▲▲ Périmètre de sécurité en cas d'incident

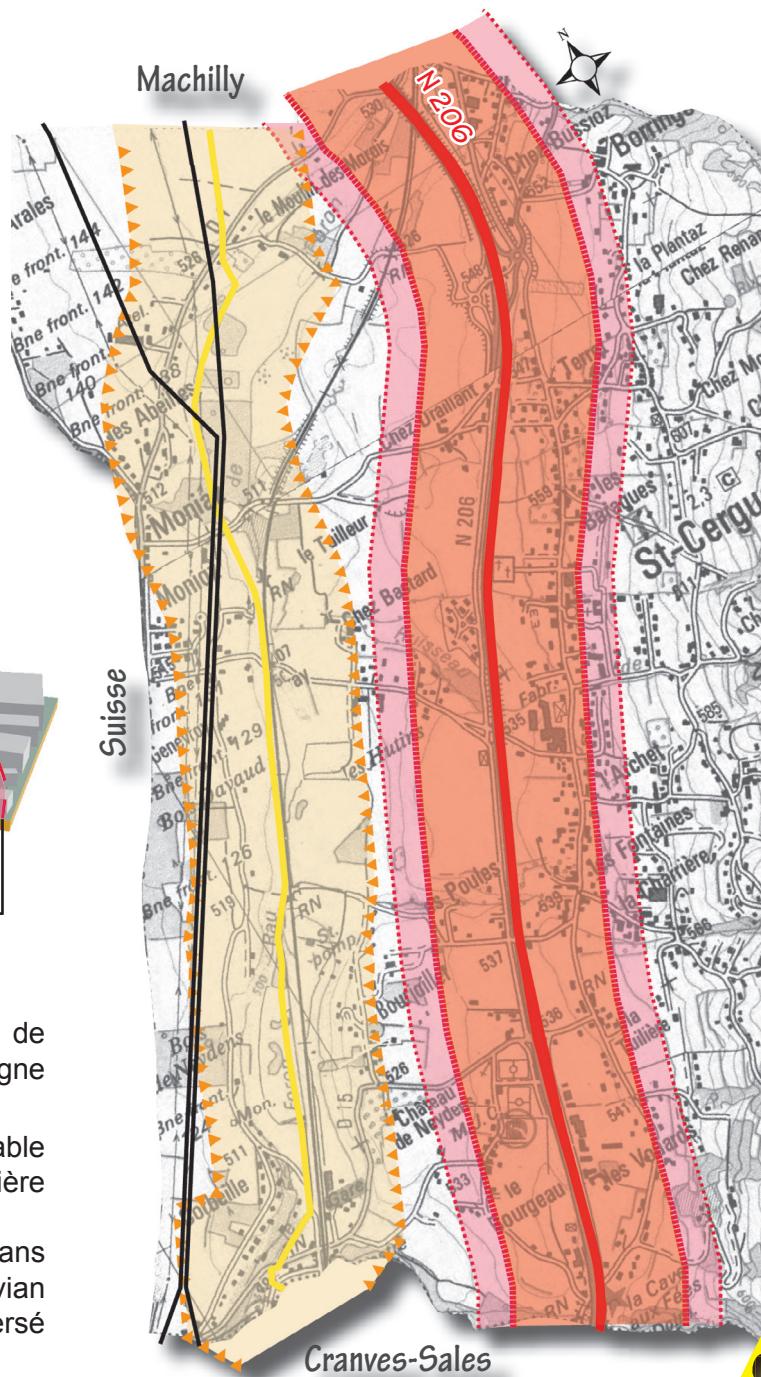
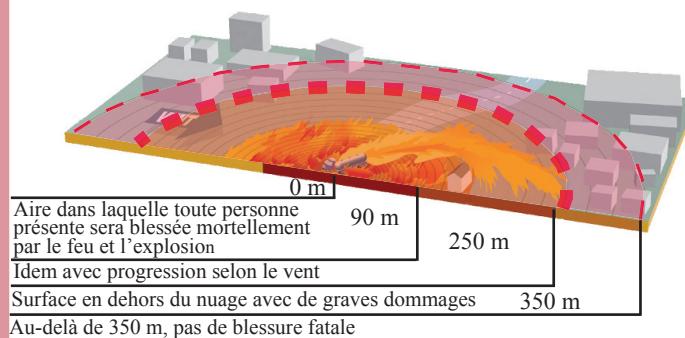
Tracé des lignes Haute Tension

Tracé de la RN 206

----- Périmètre de sécurité de 250m en cas d'incident

- - - Périmètre de sécurité de 350m en cas d'incident

Accident d'un camion citerne



Saint-Cergues est traversé par trois types de risque technologique : le gazoduc, la RN206, la ligne Haute Tension.

Le risque le plus important et le plus probable reste celui lié à la route et le transport de matière dangereuse.

Le dernier accident marquant, mais sans conséquence, concerne un camion Evian transportant des bouteilles d'eau qui s'est renversé sur la RN 206 fin 2007.

Avant

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement
- Connaître la signalisation



Donnez l'alerte



Mettez-vous à l'abri



Confinez-vous

En cas d'accident

- Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nature du moyen de transport, nombre approximatif de victimes, numéro du produit et code de danger, nature du sinistre
- En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé
- Respecter les consignes de sécurité : confinement, évacuation, périmètres de sécurité
- Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion
- Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de chez vous ou de votre abri
- En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes



Écoutez la radio :

France Pays de savoie : 103.9
France Inter : 94.4



Ne provoquez ni flammes, ni étincelles

Après

- Respecter les consignes
- Informier les autorités de tout danger



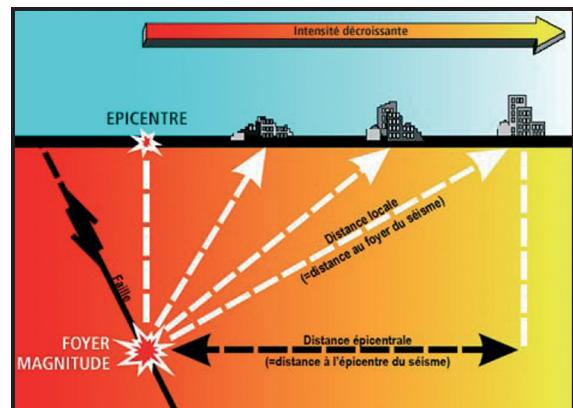
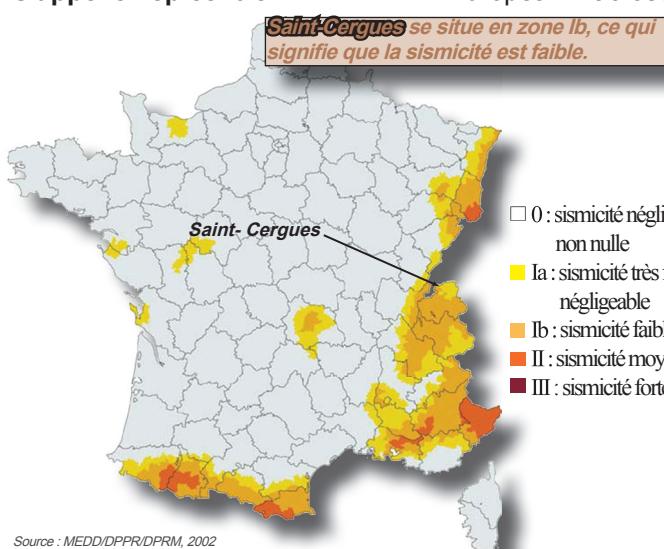
N'allez pas chercher vos enfants à l'école

RISQUE SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

 **La magnitude** mesure la puissance d'un séisme représentative de l'énergie libérée lors d'une fracturation qui débute au foyer sous forme d'ondes sismiques. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter.

 **L'intensité** observée en surface est définie par l'importance des effets provoqués par un séisme sur l'homme et les constructions. L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.



Annecy en tremble encore

La Haute-Savoie a subi, dans la nuit de dimanche à lundi, une secousse tellurique de magnitude 5,2, l'une des plus importantes depuis une trentaine d'années. Le tremblement a été ressenti dans toute la région, jusqu'à Grenoble, Bourg-en-Bresse, Belfort et Lyon. L'épicentre était situé à une trentaine de kilomètres au nord-est d'Annecy. Des répliques ont été enregistrées et le séisme a duré un peu plus d'une minute.



Extrait du Journal Est Républicain du 16 juillet 1996

Magnitude	Effets du tremblement de terre
- de 3,5	Séisme non ressenti, mais enregistré par les sismographes
3,5 à 5,4	Ressenti mais ne cause pas de dommages
5,4 à 6	Les bâtiments bien construits subissent de légers dommages. Les autres peuvent subir des dégâts majeurs
6,1 à 6,9	Destructeur sur un rayon pouvant atteindre 100km
7 à 7,9	Tremblement de terre pouvant causer de sérieux dommages sur une large surface
+ de 8	Très grand séisme pouvant causer beaucoup de dégâts sur des centaines de kilomètres

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- **8 septembre 2005 à 11h27** : séisme dans le massif du Mont-Blanc à Vallorcine d'intensité épcentrale de 5, et de 3 dans la commune de Saint-Cergues.
- **23 février 2004 à 17h31** : séisme dans le Jura à St Beaume les Dames d'intensité épcentrale de 5.5, et de 3 dans la commune de Saint-Cergues.

LA GESTION DU RISQUE

- Prise en compte du risque dans le PLU au travers :
 - × des règles parasismiques ;
 - × des normes de construction (emplacement, forme, corps et fondations du bâtiment).
- Modalités d'alerte et d'évacuation indiquées dans le Plan communal de sauvegarde.

Dès la première secousse

- × Si vous êtes dans un bâtiment : se mettre à l'abri sous une table, un lit, ... Ne pas fuir pendant la secousse
- × Si vous êtes dans la rue : s'éloigner des bâtiments et fils électriques ou à défaut, s'abriter sous un porche
- × Si vous êtes en voiture s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule



Après la première secousse

- × Écouter la radio
- × Couper le gaz et l'électricité. Ni flamme, ni étincelle
- × Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums
- × Ne pas prendre l'ascenseur
- × Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- × Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Après

- × Respecter les consignes
- × Informer les autorités de tout danger



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
N'téléphonez pas

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne provoquez ni flammes, ni étincelles

VIGILANCE METEO

Dans un souci de prévention et d'alerte, Météo France publie quotidiennement deux cartes de vigilance afin d'annoncer la survenance d'un phénomène météorologique (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, avalanches, grand froid, canicule).

Quelque soit le phénomène concerné, Météo France gradue le risque par quatre niveaux de couleurs suivant le niveau de vigilance nécessaire :

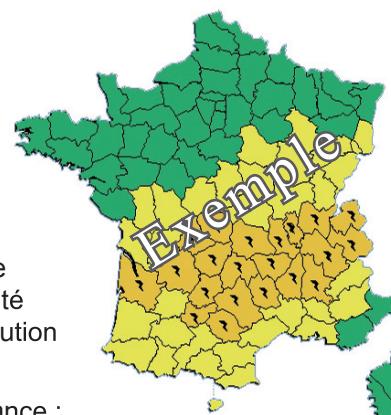
Vert : pas de vigilance particulière,

Jaune : phénomène occasionnellement dangereux,

Orange : phénomène dangereux de forte intensité (soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils des pouvoirs publics),

Rouge : phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle (une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez vous au courant régulièrement de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics).

La carte de vigilance est disponible sur le site Internet de Météo France : www.meteofrance.com/vigilance/index.html et par téléphone au 32 50 (0,34€/minute).



LES BONS RÉFLEXES

SI VOTRE DÉPARTEMENT EST ORANGE

- NEIGE / VERGLAS
 - Route difficile et trottoirs glissants
 - Préparez votre déplacement et votre itinéraire
 - Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

VENT FORT

- Risque de chutes de branches et d'objets divers
- Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- Limitez vos déplacements

FORTES PRÉCIPITATIONS

- Visibilité réduite
- Risque d'inondations
- Limitez vos déplacements
- Ne vous engagez pas ni à pied ni en voiture sur route inondée

ORAGES

- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Limitez vos déplacements

SI VOTRE DÉPARTEMENT EST ROUGE

- VERGLAS
 - Route impraticable et trottoirs glissants
 - Évitez les déplacements
 - Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

VENT FORT

- Risque de chutes d'arbres et d'objets divers
- Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- Voies impraticables
- Évitez les déplacements

- Visibilité réduite
- Risque d'inondations fort
- Évitez les déplacements
- Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture

- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Évitez les déplacements

LE RISQUE CANICULE

Personnes âgées ou vulnérables : Rendez-vous en mairie pour vous inscrire au registre canicule. Ce registre permettra à la commune d'identifier les personnes vulnérables en cas de crise (canicule, grand froid, etc.)

En période de fortes chaleurs ou de canicule

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personnes âgées ou vulnérables : Rendez-vous en mairie pour vous inscrire au registre canicule. Ce registre permettra à la commune d'identifier les personnes vulnérables en cas de crise (canicule, grand froid, etc.).

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0800 06 66 66 (appel gratuit) www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 3250 (0,34€/min)

Exemples de bonnes réflexes :

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.** (Illustration : personne avec un chapeau et un parasol)
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.** (Illustration : personne dans une piscine)
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.** (Illustration : maison avec une fenêtre fermée)
- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.** (Illustration : personne qui court avec un stop)
- Je ne reste pas en plein soleil.** (Illustration : personne qui court avec un stop)
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.** (Illustration : maison avec une fenêtre fermée)
- Enfant et adulte je bois beaucoup d'eau.** (Illustration : enfant qui boit de l'eau)
- Je ne consomme pas d'alcool.** (Illustration : bouteille d'alcool avec un stop)
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.** (Illustration : travailleur avec un casque)
- Je prends des nouvelles de mon entourage.** (Illustration : enfant qui parle au téléphone)

INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'EDUCATION POUR LA SANTÉ (INPES)

www.inpes.sante.fr

DICRIM

Prévenir Pour Mieux Réagir



POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site Internet du Ministère de l'écologie et du Développement Durable sur les risques majeurs : www.prim.net
- Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont consultables en mairie.
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est consultable en mairie.
- Le DICRIM est téléchargeable sur le site Internet de la commune de Saint-Cergues : www.saint-cergues.fr

■ Mairie de Saint-Cergues : 04.50.43.50.24

Ce dossier a été édité en 2 500 exemplaires, distribué à l'ensemble des habitants, aux scolaires et entreprises exposées.